
Communiqué

octobre 2010

Au moment où paraît en août 2010, la circulaire ministérielle définissant les labels et réseaux, validant ainsi la création des **Pôles nationaux pour les Arts du Cirque** (PNC), au nombre d'une dizaine, et dont ce champ artistique avait besoin pour parachever sa structuration, nous nous étonnons que cette labellisation ne s'accompagne d'aucune mesure nouvelle pour les arts du cirque, ce qui constitue une première dans l'histoire des politiques publiques pour l'art et la culture en France.

Bien au contraire, nous constatons pour cette année 2010 la disparition d'un des trois dispositifs spécifiques du ministère de la Culture (*aides à la création, à la résidence, à l'itinérance*), **l'aide à la résidence**, qui a largement fait la preuve de son utilité et de son efficacité dans l'accompagnement des lieux spécifiques ou généralistes, à soutenir la création artistique.

À cette disparition, d'une hauteur financière de 240.000 €, s'ajoute une baisse significative, depuis 2008, des crédits d'état alloués aux arts du cirque : **– 500.000 €** pour les aides aux compagnies et à la création selon l'étude publiée par Hors Les Murs dans son mémento de juillet 2010.

C'est dans une complémentarité des dispositifs et des accompagnements budgétaires que notre action fait sens et non pas dans des redéploiements hasardeux qui mettent en péril des équilibres déjà fragiles.

Pour l'Association **Territoires de Cirque**

Claire Peysson, Présidente

Contact Territoires de Cirque :

Marie Jacolot, Chargée de mission • 04 78 30 37 37 • contact@territoiresdecirque.com